



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 11 MAI 2023

### **OBJET : MISE À DISPOSITION DU PLAN D'EAU AUX MAITRES-NAGEURS-SAUVETEURS**

L'an deux mille vingt-trois et le onze Mai à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville,  
dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de  
**Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –  
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES  
Frédérique – M. CARMONA Alain – Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie  
(arrivée à 18 H.08 – Point 2) – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy –  
Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia.

#### **ONT DONNÉ PROCURATION :**

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à Mme OBELISCO Francine  
M. DALCANT Jacques a donné procuration à M. RISSO Gilbert  
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
M. HERNANDEZ Antoine a donné procuration à M. JULLIEN Bernard  
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à Mme PIERRAT Brigitte  
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

#### **ABSENTES EXCUSÉES :**

Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme GIACHINO Lisa.



***M. PIERRAT BRIGITTE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.***

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 11 Mai 2023  
Délibération N° DM\_20230511N060

**OBJET : MISE À DISPOSITION DU PLAN D'EAU AUX MAITRES-NAGEURS SAUVETEURS**

Les maîtres-nageurs sauveteurs ou équivalent ont, règlementairement, le droit de dispenser des cours privés de natation et des séances d'aquagym.


Au vu du règlement intérieur, ces leçons doivent être organisées en dehors des horaires d'ouverture du plan d'eau au public et hors des phases d'entretien et de réparation.

Dans la mesure où cette disposition permet à un nombre important d'enfants d'apprendre réellement à nager et considérant que cette mise à disposition est un attrait supplémentaire pour les candidats aux emplois saisonniers proposés.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition du plan d'eau aux personnels détenteurs du diplôme requis pour l'enseignement de la natation.

**OUI CET EXPOSE**, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise de mise à disposition du plan d'eau aux personnels détenteurs du diplôme requis pour l'enseignement de la natation.

<p>AFFICHEE LE : .....</p> <p>RETIREE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 3.5</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE ONZE MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p>René VILLARD</p> 
--	---